

Procès-verbal de la séance du jeudi 11 juin 2015

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre la séance à 20 h 15.

Il souhaite la bienvenue à M. Pierre Pellaton du journal « l'Omnibus ».

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 4 décembre 2014
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 06.2015/1 : Comptes 2014
5. Préavis municipal 06.2015/2 : Arrêtés d'imposition 2016-2017
6. Activités des commissions intercommunales
7. Attribution des jetons de présence du Conseil général
8. Election du bureau du Conseil
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Le Président demande à Mme Dominique Leemann et M. Eric Chevallaz de fonctionner comme scrutateur (trice) pour cette séance.

1. Assermentations

Le Conseil général procède à l'assermentation de Mme Sandrine Eymann.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 4 décembre 2014

Le Conseil général de notre commune compte désormais 54 membres.

- Appel:
 - présents: 28 membres
 - excusés: 16 membres
 - non excusés: 10 membres

- Le procès-verbal du 4 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président du Conseil

- Le nouveau règlement du Conseil général est enfin là.

- Le bureau a nommé une commission pour statuer sur la modification des statuts de l'ASRAMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay).

La procédure figurant dans la Loi sur les Communes prévoit que le projet de préavis de l'ASRAMAC soit d'abord étudié par une commission qui doit rédiger un rapport à l'attention de la Municipalité, ce qui a été fait. Ensuite, la Municipalité a transmis les conclusions de la commission à l'ASRAMAC. Cette dernière fait ensuite une synthèse des remarques reçues, en modifiant ou non son préavis.

Ce préavis, désormais définitif, sera envoyé à la Municipalité, et il sera soumis au Conseil général lors d'une prochaine assemblée.

Le Président rappelle les prochaines dates importantes pour 2015 :

- Conseils : jeudi 8 octobre 2015
jeudi 3 décembre 2015
- Votations : 14 juin 2015
18 octobre 2015 (Conseil national + 1^{er} tour Conseil des Etats)
29 novembre 2015 (2^{ème} tour Conseil des Etats)
28 février 2016 (Elections communales)

Pour l'élection à la Municipalité, une Assemblée de commune se tiendra avant l'assemblée du Conseil général le jeudi 3 décembre 2015.

4. Préavis municipal 06.2015/1 : Comptes 2014

Chaque membre a reçu par courrier les comptes classés par ordre administratif, affichant successivement les comptes 2013, le budget 2014 et les comptes 2014.

Les comptes se présentent comme suit :

| | | |
|-----------------------|-----|--------------|
| Charges : | CHF | 2'997'433.93 |
| Revenus : | CHF | 3'025'459.13 |
| Excédent de revenus : | CHF | 28'025.20 |
| | | |
| Total du bilan : | CHF | 4'145'454.88 |

Le Président passe la parole à M. Alain Bonzon, Municipal, qui nous présente le rapport sur la gestion et les comptes pour l'exercice 2014.

Préambule :

Le Conseil général s'est réuni deux fois en 2014 :

- Le 19 juin: pour le bouclage des comptes 2013, l'adoption du nouveau règlement du Conseil général ainsi que la réfection et l'entretien de l'immeuble locatif du Milieu du Monde 25.
- Le 4 décembre: pour le budget 2015 et la seconde adoption du nouveau règlement du Conseil général.

Le Municipal rappelle que les budgets sont établis sur la base des bouclages comptables datant de deux ans, ainsi pour le budget 2014, sur la base des comptes 2012. L'année 2012 avait été une année difficile financièrement, la marge d'autofinancement étant négative de CHF 33'119.14. Le budget 2014, influencé par ce résultat, avait été établi de manière pessimiste.

La situation financière 2013 a permis un retour dans les chiffres positifs par de meilleures rentrées fiscales et nous évoquons déjà lors de la présentation des comptes 2013 une situation 2014 probablement plus favorable que budgétisée.

Un rentrée fiscale 2014 favorable et un retour important sur le fonds de péréquation ont ainsi permis un résultat positif final de CHF 28'025.20, mais surtout une marge d'autofinancement importante de CHF 596'868.10 en regard des CHF 431'792.29 pour 2013. La marge d'autofinancement correspondant à l'excédent des revenus de fonctionnement sur les charges de fonctionnement, elle équivaut au cash-flow dans l'économie privée, à savoir le bénéfice avant amortissement. Cette marge sert d'une part à rembourser les anciennes dettes et d'autre part à autofinancer des travaux d'investissement. Ce critère occupe une place capitale dans la détermination de la capacité d'investissement d'une communauté.

Ainsi cette marge d'autofinancement de CHF 596'868.10 a été en grande partie utilisée à effectuer des amortissements supplémentaires pour CHF 323'749.25 et à créer des réserves et provisions pour dépenses futures à concurrence de CHF 125'000.--.

Il est trop tôt pour juger de l'exercice en cours et des futurs, mais nous prévoyons, sauf événement exceptionnel, un exercice 2015 proche de l'équilibre et des exercices suivants plus difficiles, ceci à l'instar du Canton et de la Confédération.

Durant 2014 les travaux suivants ont été terminés :

- Assainissement de la Rue du Four pour un coût de CHF 557'831.15 en regard d'un préavis de CHF 567'540.--

- Travaux à l'immeuble locatif Milieu du Monde 25 pour un coût de CHF 34'733.20 en regard d'un préavis de CHF 38'000.--

- Assainissement du canal de l'Augine pour un coût de CHF 21'310.90 en regard d'un préavis de CHF 21'250.--.

Boucllement des comptes 2014 :

AMORTISSEMENTS ET FONDS DE RESERVE :

Amortissements obligatoires :

| | | | |
|------------------------------------|-----|------------|---|
| Biolle Grande salle | CHF | 19'664.70 | (investissement remboursé) |
| Local voirie | CHF | 25'000.-- | |
| Place de jeux en Montanney | CHF | 5'000.-- | |
| Plan partiel d'affectation St-Loup | CHF | 5'000.-- | |
| Rue du Four | CHF | 8'500.-- | (annuel) |
| Rue du Four | CHF | 70'000.-- | (unique selon préavis par prélèvement sur réserve épuration) |
| Rue du Four | CHF | 246'000.-- | (unique selon préavis par prélèvement sur réserve travaux futurs) |
| Canal de l'Augine | CHF | 21'310.90 | (unique selon préavis par prélèvement sur disponibilités courantes) |
| Immeuble Milieu du Monde 25 | CHF | 34'733.20 | (unique selon préavis par prélèvement sur provisions bâtiments) |

Amortissements supplémentaires :

| | | | |
|--|-----|------------|----------------------------|
| Place de jeux en Montanney | CHF | 23'910.10 | (investissement remboursé) |
| PGA, investissement 2004 partiellement réalisé | CHF | 23'947.95 | (investissement remboursé) |
| Plan partiel d'affectation St-Loup | CHF | 10'000.-- | (investissement remboursé) |
| Local voirie | CHF | 140'891.20 | (investissement remboursé) |
| Rue du Four | CHF | 125'000.-- | |

Attributions aux fonds de réserves et provisions :

| | | | |
|---------------------------------------|-----|------------|-----------|
| Fonds de réserve taxe sur les déchets | CHF | 1'311.45 | (affecté) |
| Fonds de réserve épuration | CHF | 34'307.60 | (affecté) |
| Fonds de réserve péréquation | CHF | 100'000.-- | |
| Fonds de renouvellement véhicules | CHF | 25'000.-- | |

Prélèvements aux fonds de réserves :

| | | | |
|----------------------------|-----|-----------|--------------------|
| Fonds de réserve épuration | CHF | 70'000.-- | (pour Rue du Four) |
|----------------------------|-----|-----------|--------------------|

| | | | |
|---------------------------------|-----|------------|--------------------|
| Fonds de réserve travaux futurs | CHF | 246'000.-- | (pour Rue du Four) |
| Provision bâtiments | CHF | 34'733.20 | (Immeuble MdM 25) |

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

- Plafond d'endettement pour les emprunts: fixé à CHF 4'000'000.-- pour la législature 2011-2016 ; endettement actuel : CHF 2'036'054.--.
- Plafond de risques pour les cautionnements et autres engagements: fixé à CHF 200'000.--, non utilisé actuellement.

Bilan

Actif : Hormis les emprunts pour les immeubles purement locatifs, Montanney: CHF 1'675'000.-- et Milieu du Monde 25: CHF 117'054.--, un nouvel emprunt à dix ans a été constitué auprès de la BCV à concurrence de CHF 244'000.-- afin de partiellement financer les travaux de la Rue du Four, ceci conformément au préavis admis. Ce nouvel emprunt a permis d'améliorer la liquidité courante.

Le portefeuille de titres est essentiellement composé d'actions Romande Energie portées au bilan à CHF 25'000.-- alors que la valeur réelle est de plus de CHF 800'000.--. Une mention de la valeur réelle pourrait être prochainement exigée.

Des investissements ont été réalisés pour CHF 274'065.35 soit :

| | | |
|-----------------|-----|------------|
| Rue du Four | CHF | 239'332.15 |
| Immeuble MdM 25 | CHF | 34'733.20 |

Passif : Les emprunts pour notre patrimoine financier et administratif ont augmenté de CHF 174'000.-- pour s'établir à CHF 2'036'054.-- ce qui correspond à CHF 2'353.80 par habitant (865).

Les comptes communaux de Pompaples ont été soumis à la révision de la Fiduciaire Favre à Lausanne dont le rapport fait intégralement partie du présent préavis.

Conclusion :

La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2014 aux membres de la Commission de gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil général :

- d'approuver le rapport de gestion
- d'approuver les comptes 2014 bouclant comme suit :

| | | |
|---|-----|--------------|
| Un total des charges de | CHF | 2'997'433.93 |
| Un total des revenus de | CHF | 3'025'459.13 |
| Un excédent des revenus reporté au capital de | CHF | 28'025.20 |
| Un total de bilan de | CHF | 4'145'454.88 |

- de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour l'exercice 2014.

Après ces explications, le Président donne la parole à la Commission de gestion composée de MM. Alain Chanson, Gianni Salone et Gilles Pittet, rapporteur.

En préambule, la Commission de gestion a pour mission principale de vérifier l'exactitude de la comptabilité, de contrôler l'existence des pièces comptables, de s'assurer que l'exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil. Il n'appartient pas à la Commission de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé. C'est uniquement au Conseil que ce droit est dévolu.

La Commission s'est réunie à quatre reprises et s'est entretenue avec la Municipalité.

Comptabilité :

Le contrôle de la Fiduciaire Favre Révision SA a porté en particulier sur :

- La comptabilité et les comptes annuels, à savoir : bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements, engagements hors bilan.

Ce contrôle est effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint qui englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles.

Le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement sur :

- La totalité des devis, décomptes, factures, ainsi que les opérations comptables y relatives pour les travaux d'assainissements de la rue du Four, des travaux à l'immeuble locatif Milieu du Monde 25 ainsi que l'assainissement du canal de l'Augine.

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la Fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonctionnement concordent avec la comptabilité ;
- La comptabilité est tenue avec précision ;
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées ;
- L'état de la fortune et le résultat de l'exercice 2014 sont conformes aux dispositions légales.

La Commission félicite et remercie la boursière pour l'excellent travail réalisé durant l'année.

Gestion :

La commission a contrôlé diverses factures de fonctionnement des postes :

- Administration générale ;
- Domaines et bâtiments ;
- Travaux ;
- Sécurité sociale.

Elle a également vérifié la comptabilisation des amortissements obligatoires et extraordinaires.

Etat du patrimoine :

Pas de constatations particulières.

Commentaires :

L'exercice 2014 se conclut par un excédent de CHF 28'025.20 avec une marge d'autofinancement positive de CHF 596'868.10 en augmentation de CHF 165'000.-- environ par rapport à 2013.

Les opérations suivantes ont influencé positivement la marge d'autofinancement :

- La forte rétrocession de la péréquation 2013 ;
- La diminution des charges de la sécurité sociale et de l'instruction publique.

En conséquence, cette marge d'autofinancement favorable permet des amortissements supplémentaires de CHF 324'000.-- environ ainsi que des attributions aux fonds de réserve et provisions pour CHF 160'000.-- environ.

La Commission relève une nouvelle fois la bonne santé financière de la commune de Pompaples.

En conclusion, la Commission demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion et d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal ;
- de donner décharge à la Municipalité pour l'année 2014 ;
- de donner décharge à la boursière pour l'année 2014.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président invite le Conseil général à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Ce préavis est adopté à l'unanimité.

5. Préavis municipal 06.2015/2 : Arrêtés d'imposition 2016-2017

M. Alain Bonzon, Municipal, présente ce préavis.

Introduction :

En application de la loi sur la juridiction constitutionnelle, les Communes vaudoises sont tenues de faire parvenir aux Préfectures de leur district respectif les données de l'Arrêté d'imposition 2016 et 2017 pour le 30 octobre 2015.

Préambule :

Rappelons que le taux d'imposition fixé pour 2014 et 2015 avait été maintenu à 66%. Notre analyse portait alors sur un bouclement comptable 2012 déficitaire qui nous incitait à augmenter le taux. Nous pouvions cependant estimer une meilleure évolution 2013 en regard des neuf premiers mois écoulés, d'où maintien du taux sans changement. Deux années étant passées, nous constatons que notre décision était judicieuse.

Situation financière :

Hormis la marge d'autofinancement déficitaire en 2012 de CHF 33'119.--, celle-ci a toujours été positive depuis 2005 de plus de CHF 200'000.--. En 2013 et 2014, elle a été positive de CHF 431'792.-- et CHF 596'868.--.

L'endettement bancaire communal est de CHF 2'036'054.--, dont CHF 1'792'054.-- pour nos immeubles de rendement valant actuellement plus de CHF 3'000'000.--. L'état d'entretien de ces immeubles peut être considéré comme bon. De plus, nous profitons depuis quelques mois du départ de locataires afin de remettre à l'état de neuf les appartements libérés et réadaptions les loyers au prix actuel du marché.

Notre portefeuille de titres, en majeure partie composé d'actions Romande Energie, est activé au bilan pour CHF 25'000.-- alors que la valeur réelle est de plus de CHF 800'000.--.

Après la réfection de la Rue du Four et de ses canalisations, nous pouvons estimer notre réseau d'eau claire, d'eau usée et d'eau potable comme bon.

Nous avons maintenu un bon niveau de provisions pour travaux et investissements futurs de même que pour compenser les probables fluctuations en notre défaveur de la péréquation.

Le bon niveau de notre marge d'autofinancement nous a permis d'amortir certains postes du bilan nous procurant ainsi une économie future d'amortissements obligatoires de quelque CHF 70'000.-- représentant plus de trois points d'impôt.

Le taux d'imposition de Pompaples se situe à 66%, soit à un bon niveau en regard de bon nombre de communes.

Proposition :

Les éléments évoqués incitent la Municipalité à demander au Conseil de maintenir le taux d'imposition à 66% pour 2016 et 2017 tout en sollicitant le maintien des autres éléments de l'arrêté sans changement pour 2016 et 2017.

Les bons renseignements évoqués ne permettent cependant pas de proposer une réduction du taux d'imposition pour les éléments suivants :

- La marge d'autofinancement sera probablement nettement inférieure en 2015 pour devenir même négative les années suivantes du fait d'une situation péréquative qui nous sera moins favorable et qui doit être réétudiée au niveau cantonal pour l'ensemble des communes.

- L'endettement des associations dont nous faisons partie (ASISEVV – écoles, SIEE - épuration, AIEM – eau potable et AIPCV – piscine à La Sarraz) ne cesse d'augmenter pour la plupart. Nous devons probablement intégrer ces endettements ou ces cautionnements dans nos comptes communaux, ceci pour la part qui nous concerne.

- Les futures modifications au sein de l'ASISEVV ainsi que les travaux à entreprendre (construction d'un nouveau collège) devraient passablement alourdir le coût de l'éducation.

- Un réaménagement de la STEP va s'avérer nécessaire à moyenne échéance ce qui impliquerait également le traitement des micropolluants.

Conclusions :

Partant de l'ensemble de ce constat, la Municipalité invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMPALES

- vu le préavis n° 06.2015/2 de la Municipalité du 23 avril 2015,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accepter l'arrêté d'imposition 2016 et 2017 maintenant le taux d'imposition communal à 0.66 par franc payé à l'Etat, soit sans changement,

- Les autres éléments ne subissant aucun changement.

Le Président du Conseil passe la parole à la Commission des finances composée de MM. Vincent Delafontaine, Dominique Bataillard et Eric Pulfer, rapporteur.

La Commission a été convoquée le 4 mai 2015.

M. Alain Bonzon, municipal des finances, a exposé le nouvel arrêté d'imposition pour les années 2016 et 2017.

La proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition à 66% s'appuie sur l'analyse réaliste et prudente de la situation actuelle et à venir.

En prévision d'une situation péréquative moins favorable, de l'endettement ou le cautionnement des associations intercommunales dans lesquelles la commune est engagée, la Commission est unanime de conserver le taux d'imposition tel que proposé et de maintenir les autres éléments de l'arrêté sans changement pour les années 2016 et 2017.

La Commission propose donc au Conseil général d'approuver le préavis concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2016 et 2017.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

M. Alain Bonzon apporte un complément d'informations. Ces temps, on parle beaucoup des écoles. On évoque une somme de 2 à 3 millions pour construire un nouveau collège et de 1,5 millions pour l'épuration.

Notre commune a bien été gérée. Trois millions pour les écoles correspondent à 6 points d'impôts. Nous serons prochainement convoqués en ce qui concerne les écoles. Il s'agira alors d'assumer.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au Conseil général de se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Ce préavis est adopté à l'unanimité.

6. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

Mme Dominique Leemann donne quelques informations:

- Le Conseil scolaire intercommunal s'est réuni le 5 mai dernier à Mont-la-Ville ;
- Les comptes ont été acceptés tels que présentés. Il a été relevé que le coût d'un élève du primaire était de CHF 3'236.91 et celui d'un élève du secondaire de CHF 4'261.31 ;
- Des locaux supplémentaires seront nécessaires à La Sarraz pour l'année scolaire prochaine. La solution dans l'immédiat est d'installer des portacabines au nombre de 2 ou 3. Ils seraient loués ;
- Seuls les futurs élèves de 9^e habitant Montricher quitteront l'établissement et iront à Apples l'an prochain ;
- Des questions concernant les coûts du projet du collège à La Sarraz ont été posées. Pour rappel, ils se sont élevés à CHF 1'100'000.--. Ces coûts devraient être répartis entre les 13 communes puisque nous sommes encore une association. Mais c'est un sujet qui fait partie des discussions du comité de pilotage.

En tous les cas, le projet ne sera pas repris par les 7 communes du Bas.

AIEM :

M. Georges Barré, Municipal, signale que deux préavis ont été adoptés : remise à neuf d'une conduite à « en Gondoux » et remise à neuf des conduites sur le pont « route de Ferreyres » à La Sarraz. Ce pont sera alors fermé à la circulation pour la durée des travaux.

La haute pression est à Pompaples. Des travaux seront entrepris d'ici deux semaines en direction du Champ courbe. Le prix de l'eau sera présenté à M. Prix. Lors de la mise en pression, une fuite à la rue du Four a occasionné des dégâts pris en charge par l'assurance de l'AIEM.

AIPCV :

M. Eric Chevallaz signale qu'il n'y a pas eu de nouvelle séance et que le plafond d'endettement a été augmenté de 2 millions à 6 millions en décembre 2014.

SIEE :

Rien à dire.

7. Attribution des jetons de présence du Conseil

Chaque année, sur proposition d'un membre, les jetons de présence du Conseil général sont attribués à une association ou à une œuvre.

Le Président du Conseil demande si un membre a une proposition.

M. Mathieu Glayre explique qu'il va partir pour 6 mois donner un coup de main pour un projet de centre culturel concernant des enfants défavorisés qui n'ont pas accès à l'école dans une ville du sud de la Bolivie.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Election du bureau du Conseil

Avant de donner la parole au Vice-président, le Président apporte la précision suivante :

En 2014, nous avons adapté la procédure d'élection du président, du vice-président et des scrutateurs à la nouvelle loi sur les communes et en passant à l'élection tacite quand le nombre de candidats était égal au nombre de sièges à pourvoir.

Avec le nouveau règlement du Conseil accepté, nous allons bénéficier de cette possibilité ce soir.

• Election du Président :

M. Gilles Bichsel, Vice-président, procède à l'élection du Président.

M. Stéphane Schneider, actuel Président, se représente.

Seul candidat, il est élu tacitement par acclamations.

M. Stéphane Schneider remercie l'assemblée pour sa confiance. Il explique que cette nouvelle année de présidence représente pour lui un certain défi car il n'a jamais procédé à des dépouillements pour les élections fédérales. Mais il pourra compter sur un bureau motivé et expérimenté et remercie chacun.

• Election du Vice-président :

M. Gilles Bichsel se représente.

Seul candidat, il est élu tacitement par acclamations.

• Election des scrutateurs (scrutatrices) :

Les six scrutateurs (trices) se représentent. Il s'agit de Mmes Barbara Favey, Edith Gachet et Dominique Leemann et de MM. Eric Pulfer, Vincent Studer et Eric Chevallaz.

Les scrutateurs (trices) sont élu(e)s tacitement par acclamations.

Le Président indique que l'an prochain aura lieu l'installation des autorités communales pour la législature 2016-2021 et le renouvellement des commissions. A cette occasion, il espère parvenir à une répartition plus équitable dans les différentes commissions.

9. Communications de la Municipalité

- M. Pascal Chassay, Municipal, rappelle la journée du 31 mai dernier car le Syndic était absent pour cause d'hospitalisation. Il remercie tous les bénévoles et la population du village qui était bien présente. Il demande si quelqu'un peut énoncer le vainqueur de cette étape du Tour du Pays de Vaud et quel en fut le vainqueur final ?

Si le nom du gagnant de l'étape ne put être indiqué (Stefan Bisseger CH), quelqu'un donna le nom du vainqueur final, soit Adrian Costa USA, et son second est un Suisse (Gino Mäder).

Il remercie aussi les organisateurs.

- M. Alain Bonzon poursuit en relevant que la fête fut belle et le démontage aussi.

- M. Dominique Bataillard, membre du Conseil général, évoque un échange de jeux pour les enfants. D'autres personnes soutiendraient son idée.

La Municipalité attend des informations de Valorsa et on en parlera lors du dernier Conseil.

- M. le Syndic indique qu'il ne se porte pas trop mal. Le 31 mai dernier, il a envoyé un drone sur Pompaples et a aussi vu le départ des coureurs et la fête.

Il remercie le comité d'organisation, l'équipe du four à pain, la Jeunesse, le judo, la famille Waber, les jeunes pompiers, la gendarmerie, les bénévoles, et d'autres encore. La fête fut belle et le soleil était de la partie.

10. Divers et propositions individuelles

- M. Jean-Claude Desarzens fait part de ses craintes à propos du peut-être futur remblai derrière le réservoir. La commune de St-Saphorin n'a pas pu en refuser un, car elle a été déboutée par le Tribunal fédéral.

• *Rép. de M. le Syndic: « la Commune a donné un préavis favorable pour entrer en matière. Pour le moment, il n'y a rien ».*

• *M. Alain Bonzon indique que le Conseil général sera amené à décider et que la Commune ne voulait pas bloquer les propriétaires.*

• *Le Président du Conseil souligne qu'aucune décision formelle n'a été prise, mais soyons attentifs.*

• *M. Patrick Favey déclare qu'il y a trop de contraintes. On n'a rien vu, mais il faut être vigilants.*

La parole n'étant plus demandée, le Président du Conseil remercie les membres et le bureau du Conseil et souhaite un bon été à chacun. Il clôt la séance à 21 h 25.

Le Président :

Stéphane Schneider

Le Secrétaire :

Charly Clerc